

## Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

**Réunion : 03 décembre 2024 au siège de la LFNA à PUYSMOYEN (16)**

**Présents** : MM. Philippe BARRIERE (Président) – Max ROULON – François DUPUY – Henri CLAVIERE – Thierry ECOBICHON – Vincent GUICHARD – Philippe VERGNAUD – Jean-Jacques PETIT – Patrice HERAULT – Philippe LACOMBE – Jacques DUMAS (remplace Mme DELLANES 24) – Jean-Claude BASIRICO.

**Absents** : M. Jacky DESAINTJEAN – Mme Mathilde DELANNES.

**Référente Administrative** : Anne-Laure CHAPELLE

**INFO** : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour ne deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de sa part.

### **A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :**

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (**article 3.3 des RGTIS**)

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classements quinquennaux et/ou décennaux.

Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.

**Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.**

**RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile Pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause.**

### **NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOUS AVEZ A VOTRE DISPOSITION :**



#### **Référent Terrain Synthétique et Eclairage**

**Vincent GUICHARD (33)**

Mail : [vincent.guichard33@free.fr](mailto:vincent.guichard33@free.fr)

Portable : 06 13 70 69 16



#### **Référent Eclairage**

**Jean-Jacques PETIT (79)**

Mail : [jj.petit@orange.fr](mailto:jj.petit@orange.fr)

Portable : 06 08 80 72 31

#### **Glossaire :**

**CFTIS** : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

**CRTIS** : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

**CDTIS** : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

**AOP** : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus »

**La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°1 du 01/10/2024.**

## SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

### DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

#### Classements des Terrains et Installations Sportives

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

#### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

##### 2.3. Changements de niveau de classement

##### **BLANZAC (COTEAUX DU BLANZACAIS) – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 160460101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 03/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 19/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 19/11/2024

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/12/2034.**

##### 2.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

#### 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

##### **BLANZAC – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 160460102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 20/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 19/11/2024 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

##### **LES METAIRIES – STADE MUNICIPAL – NNI 162200101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/09/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 06/11/2024 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

#### 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

#### 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux

- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement
- 5.4 Demande d'Avis Préalable

## 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

## 7. AFFAIRES DIVERSES

### DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

#### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 2.1. Classements initiaux

##### 2.2. Confirmations de niveau de classement

##### FONTCOUVERTE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 171640101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 23/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 21/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/11/2024.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/12/2034.**

##### MONTGUYON – STADE DE LA VIEILLE TOUR 1 – NNI 172410101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 29/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 18/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 18/11/2024.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/12/2034.**

##### 2.3. Changements de niveau de classement

##### CHERAC – STADE MUNICIPAL – NNI 171000101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 25/05/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 08/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/11/2024.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/12/2034.**

## 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

## ST MARTIN D'ARY – STADE DE LA BILLETTE – NNI 173650101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 29/08/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 12/11/2024 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

### 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

### 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

### 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

### 7. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DE LA CORREZE – 19

### Classements des Terrains et Installations Sportives

### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement

### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 2.1. Classements initiaux

#### ST PANTALEON DE LARCHE – STADE GEORGES AUGER 1 – NNI 192290101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 22/11/2031.

Date de mise en service : 15/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN en date du 16/05/2024 (à la suite de l'Avis Préalable du 15/11/2022), ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite du 21/11/2024 effectué par Monsieur Henri CLAVIERE, membre CRTIS
- AOP du 16/11/2018 (1750 personnes en pourtour et 333 personnes en tribunes)

**- Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 18/03/2025 date limite)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN PROV jusqu'au 15/05/2025 (Date de la mise en service).**

**Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. \*), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).**

- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

### 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

#### 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

#### 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

#### 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

#### 7. AFFAIRES DIVERSES

### DISTRICT DE LA CREUSE – 23

#### Classements des Terrains et Installations Sportives

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

#### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

#### 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

#### 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

#### 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

#### 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

#### 7. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

### Classements des Terrains et Installations Sportives

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

#### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

##### **PAYS DE BELVES – COMPLEXE SPORTIF DU BOS – NNI 240350101**

Cette installation était classée Niveau T5 PN jusqu'au 03/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 19/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 19/11/2024

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/12/2034.**

- 2.3. Changements de niveau de classement

#### 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

#### 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

#### 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

#### 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

#### 7. AFFAIRES DIVERSES



## DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

### Classements des Terrains et Installations Sportives

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

##### 1.1. Classements initiaux

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

#### **BIGANOS - STADE R. GARNUNG - NNI 330510201 (CFTIS du 21/11/2024)**

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 23/11/2024.

La C.F.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 11/07/2024, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 PN ainsi que du document transmis :

- Tests in situ du 22/11/2024.

**Elle constate que les travaux réalisés n'ont pas permis de lever les non-conformités suivantes (Art. 3.2.6.1) :**

- Perméabilité à 3 au lieu de  $\geq 18$  mm/h

- Planéité  $> 20$  mm au lieu de  $\leq 15$  mm

**Elle demande qu'un échancier et un descriptif des travaux basé sur un diagnostic permettant de lever les non-conformités soient transmis.**

**Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 30/06/2025.**

##### 1.3. Changements de niveau de classement

##### 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

#### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 2.1. Classements initiaux

##### 2.2. Confirmations de niveau de classement

#### **MARCHEPRIME – STADE RENE DELEST 2 – NNI 335550102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 08/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 06/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 06/11/2024

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/12/2034.**

#### **MARCHEPRIME – STADE RENE DELEST 3 – NNI 335550103**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 08/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 06/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 06/11/2024

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 03/12/2034.**

##### 2.3. Changements de niveau de classement

#### **SAUVETERRE DE GUYENNE – STADE JACQUES BARRIERE – NNI 335060101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 25/05/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 08/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 18/11/2024.

- Rapport de visite du 19/11/2024 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS

- AOP du 04/05/2016 (138 personnes en tribune)

**Elle constate la non-conformité mineure suivante :**

**- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 \*) à lever avant la prochaine rencontre.**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 03/12/2034.**

### 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

#### 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

#### 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

#### 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

##### 7. AFFAIRES DIVERSES

###### **BORDEAUX – STADE JARDINS SUZANNE LENGLEN – NNI 330631601**

Cette installation était classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 01/03/2031.

Date de mise en service : 01/03/2021.

La C.R.T.I.S. des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite de fin de travaux du 25/10/2024 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 01/03/2031 (date de mise en service).**

###### **LA TESTE DE BUCH – STADE DU CLAVIER A CAZAUX – NNI 335290301**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 10/03/2032.

Date de mise en service : 01/03/2021.

La C.R.T.I.S. des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite de fin de travaux du 08/11/2024 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 10/03/2032.**

## DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

###### **MONT DE MARSAN - COMPLEXE SPORTIF DE L'ARGENTÉ 1 - NNI 401920101 (CFTIS du 21/11/2024)**

**Cette installation est classée en Niveau T2 PN jusqu'au 19/11/2024.**

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T2 PN et du document transmis :

- Rapport de visite du 07/11/2024 effectué par M. Philippe BARRIÈRE, membre C.F.T.I.S.

**Elle constate la non-conformité majeure suivante (pour un Niveau T2) :**

**- Le "clos à vue" n'est pas assuré coté voie publique (Art. 6.3)**



**- Absence de parc de stationnement protégé (Art. 6.4)**

Elle constate la non-conformité mineure suivante (pour un Niveau T2) :

- Les bancs de touche joueurs mesurent 5 m au lieu de 7,5 m (Art. 3.9.5.2)

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (pour un Niveau T3) :

- Absence de miroirs dans les vestiaires joueurs (Art. 4.6.1)

- Absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle.

Rappel de l'art.3.2.6.1 du Règlement / Exigences relatives aux pelouses naturelles : la hauteur du gazon du terrain en pelouse est maintenue pour les compétitions dans des fourchettes de hauteurs pour le niveau T3 de 20 à 35 mm.

La commission précise qu'un PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6. du Règlement des Terrains & Installations Sportives) sera exigé pour la confirmation de classement quinquennal.

La réalisation d'essais sans attendre ce terme quinquennal permettra de diagnostiquer utilement les exigences non satisfaites et d'établir un plan de maintenance pour les corriger.

**Au regard de l'élément transmis, des non-conformités majeures et dans l'attente de la levée des non-conformités mineures, la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 21/05/2025.**

**1.3. Changements de niveau de classement**

**1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)**

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

**2.1. Classements initiaux**

**2.2. Confirmations de niveau de classement**

**TARNOS – STADE VINCENT MABILLET – NNI 403120201**

Cette installation est classée au Niveau T4 SYN jusqu'au 20/10/2032.

Date de mise en service : 20/10/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN en date du 15/11/2024, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 06/02/2023, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 15/11/2024.
- Rapport de visite du 26/11/2024 effectué par Philippe VERGNAUD, membre CRTIS
- AOP du 20/01/2023 (220 personnes en pourtour)
- Tests In-Situ initiaux DU 12/01/2023 : conformes

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 20/10/2032 (Date de la mise en service).**

**2.3. Changements de niveau de classement**

## 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

## 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

**4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

**4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage**

**4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

**4.4 Réfection Bloc vestiaires**

## 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

**5.1. Classement Initial**

**5.2. Confirmations de niveau de classement**

**5.3. Changements de niveau de classement**

## 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

### 7. AFFAIRES DIVERSES

#### LABENNE – STADE ROBERT DICHARRY 2 (SYN) – NNI 401330102

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 23/08/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- **Rapport de visite de levée des Non-conformités du 18/11/2024 effectué par M. Philippe VERGNAUD**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 23/08/2027 (Date de la mise en service).**

## DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

### Classements des Terrains et Installations Sportives

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

##### 1.1. Classements initiaux

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

##### 1.3. Changements de niveau de classement

##### 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

#### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 2.1. Classements initiaux

##### 2.2. Confirmations de niveau de classement

#### STE LIVRADE SUR LOT – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 472520103

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 17/01/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 19/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 19/11/2024.

- AAC du 19/11/2024 (299 personnes en pourtour).

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/12/2034.**

#### DAMAZAN – STADE LE BETBEZE – NNI 470780101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 19/08/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 18/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 18/11/2024.

- Rapport de visite du 29/08/2024 effectué par Monsieur Philippe LACOMBE, membre CRTIS

- AAC du 18/11/2024 (100 personnes en pourtour et 199 personnes en tribune).

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/12/2034.**

##### 2.3. Changements de niveau de classement

#### VILLENEUVE SUR LOT – STADE DE COURBIAC 1 – NNI 473230301

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 13/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 13/11/2024.

- Rapport de visite du 08/11/2024 effectué par Monsieur Philippe LACOMBE, membre CRTIS

- AAC du 12/11/2024 (299 personnes en pourtour).

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/12/2034.**

### 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

#### 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

##### 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

##### 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

###### FEUGAROLLES – STADE HENRI MERCATELLO – NNI 470970101

Cette installation est classée au Niveau T4 PN jusqu'au 04/06/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'une réfection de la pelouse nature, du système de drainage et arrosage pour un Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 13/11/2024
- Plan de situation de l'installation
- Plan Projet et devis
- Plan de drainage
- Plan de l'arrosage

**La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'une réfection de la pelouse nature, du système de drainage et arrosage pour un Niveau T4 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.**

##### 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

###### FEUGAROLLES – STADE HENRI MERCATELLO – NNI 470970101

Cette installation est classée au Niveau T4 PN jusqu'au 04/06/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'une clôture rigide mettant en sécurité les installations pour un Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 15/11/2024
- Plan de situation de l'installation
- Plan Projet et devis

**La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'une clôture rigide mettant en sécurité les installations pour un Niveau T4 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.**

##### 4.4 Réfection Bloc vestiaires

### 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

#### 5.1. Classements initiaux

#### 5.2. Confirmations de niveau de classement

#### 5.3. Changements de niveau de classement

### 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

### 7. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

#### 1.1. Classements initiaux

#### 1.2. Confirmations de niveau de classement

#### 1.3. Changements de niveau de classement

#### 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 2.1. Classements initiaux

### 2.2. Confirmations de niveau de classement

#### **BILLERE – STADE DE L'ASPTT (JEAN MERMOZ) – NNI 641290401**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 21/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 21/11/2024.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/12/2034.**

### 2.3. Changements de niveau de classement

### 2.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

#### **BIARRITZ – STADE SAINT MARTIN – NNI 641220201**

Cette installation est classée au Niveau T4 SYN Provisoire jusqu'au 08/05/2024.

Date de mise en service : 08/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Tests In-Situ initiaux du 06/02/2024 (Labosport) : conformes

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 08/11/2033 (Date de la mise en service).**

## 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

## 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

### 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

### 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

### 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

### 4.4 Réfection Bloc vestiaires

### 4.5 Installations FUTSAL

## 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 5.1. Classements initiaux

### 5.2. Confirmations de niveau de classement

### 5.3. Changements de niveau de classement

## 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

## 7. AFFAIRES DIVERSES

#### **JURANCON – STADE CORPS FRANC POMMIES 1 – NNI 642840101**

Cette installation est classée au Niveau T5 SYN jusqu'au 04/10/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Courrier de la mairie concernant le retrait des grilles du complexe pendant les travaux (jusqu'au 31/12/2024).

**La C.R.T.I.S. prend note.**

#### **JURANCON – STADE CORPS FRANC POMMIES 2 – NNI 642840102**

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Courrier de la mairie concernant le retrait des grilles du complexe pendant les travaux (jusqu'au 31/12/2024).

**La C.R.T.I.S. prend note.**

## DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

### Classements des Terrains et Installations Sportives

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

#### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 2.1. Classements initiaux

##### VAL EN VIGNES – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 790630102

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 19/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 19/11/2024.
- AAC du 22/11/2024 (1500 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/12/2034.**

##### NIORT – STADE DES GARDOUX – NNI 791910701

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/02/2032.

Mise en service le : **03/10/2024**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 SYN en date du 07/11/2024, à la suite d'un Avis Préalable du 18/03/2024, ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite du 07/11/2024 effectué par Monsieur Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.
- AAC du 21/11/2024 (700 personnes en pourtour)
- Tests In-Situ initiaux du 03/10/2024 (Labo Des Sols) : conformes

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 03/10/2034 (Date de la mise en service).**

##### 2.2 Confirmations de niveau de classement

##### 2.3. Changements de niveau de classement

##### CERSAY – STADE MUNICIPAL – NNI 790630101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 14/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 13/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 19/11/2024.
- Rapport de visite du 19/11/2024 effectué par Monsieur Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3\*).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/12/2034.**

##### NIORT – STADE DE LA GRANDE CROIX 1 – NNI 791910501

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 13/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 14/11/2024.
- Rapport de visite du 19/11/2024 effectué par Monsieur Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS



- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).  
**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3\*)).**  
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/12/2034.

#### NIORT – STADE DE LA GRANDE CROIX 2 – NNI 791910502

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 13/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 14/11/2024.
- Rapport de visite du 19/11/2024 effectué par Monsieur Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).  
**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3\*)).**  
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/12/2034.

### 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

#### 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

##### 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

#### NIORT - STADE DES GARDOUX - NNI 791910701 (CFTIS du 21/11/2024)

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 10/02/2032.

La C.F.T.I.S. reprend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif de la réalisation d'un terrain en gazon synthétique en remplacement de la pelouse naturelle avec le changement de niveau de classement de T5 vers T3, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 18/03/2024
- Lettre d'intention du 18/03/2024
- Plans projet, de masse, de coupe, des réseaux, des clôtures et des vestiaires (non coté)

La C.F.T.I.S. note que la présente demande concerne la réalisation d'un terrain en gazon synthétique en remplacement de la pelouse naturelle avec le changement de niveau de classement de T5 vers T3.

Cette installation a fait l'objet d'une demande d'avis préalable pour un Niveau T4 PN auprès de la C.R.T.I.S, le 07/05/2024.

La C.F.T.I.S. constate que :

- La pente unique en travers de 0,8% sur la largeur est autorisée par le règlement car il n'est pas toujours possible de faire une forme en toit 4 pans. Le dispositif doit permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but (Art 3.1.5).
- Quelle que soit la nature du revêtement sportif, et afin de ne pas perturber les acteurs du jeu, les pentes de l'aire de jeu doivent être maintenues sur une bande de 1,50 m minimum au-delà des lignes de jeu.
- La Commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les 5 ans pour les niveaux T3 SYN, à la date anniversaire de cette mise en service.
- Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement.
- La zone de sécurité de 2,50 m sans obstacle à la périphérie des lignes de jeu extérieures doit être respectée, y compris au niveau des buts de foot A8 en position repliée.
- Il manque la ligne médiane pour le tracé de Foot à 8 (Art. 5.5 - schéma n° 31). La distance du tracé des lignes de touche A 8 par rapport à la ligne de but du Foot à 11 (2,50 m réglementaire) n'est pas indiquée ainsi que celle de l'axe médian.
- Le bloc vestiaires n'est pas conforme au Règlement pour un niveau T3. Les cotes des vestiaires sont incomplètes et les surfaces indiquées incluent les zones humides.
- La liaison vestiaires / aire de jeu doit être sécurisée conformément aux dispositions de l'Art. 6.5 . Il n'y a aucune précision sur ce point.

Compte tenu des non-conformités relevées notamment sur les vestiaires et l'absence de précision (cotes), la C.F.T.I.S. donne un avis préalable défavorable pour un Niveau T3 SYN.



- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

## 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 5.1. Classements initiaux

#### THENEZAY – SALLE OMINISPORTS FERNAND PETREAU - NNI 793269901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 18/11/2024
- Rapport de visite du 30/10/2024 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.
- PV de la Commission de Sécurité du 26/02/2024
- AOP du 26/02/2024 (1223 personnes).

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 03/12/2034.**

### 5.2. Confirmations de niveau de classement

## 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

## 7. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DE LA VIENNE – 86

### Classements des Terrains et Installations Sportives

## 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

### 1.1. Classements initiaux

### 1.2. Confirmations de niveau de classement

#### BUXEROLLES - COMPLEXE SPORTIF MICHEL AMAND 1 - NNI 860410101 (CFTIS DU 24/10/2024)

Cette installation est classée en Niveau T2 PN jusqu'au 23/11/2024.

La C.F.T.I.S. reprend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T2 PN ainsi que des documents transmis :

- Photos des bancs joueurs de 7,5 m
- Tests in situ du 12/09/2024

**Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T2 PN jusqu'au 24/10/2029.**

### 1.3. Changements de niveau de classement

### 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 2.1. Classements initiaux

### 2.2. Confirmations de niveau de classement

### 2.3. Changements de niveau de classement

#### MARIGNY BRIZAY – COMPLEXE SPORTIF ALAIN DUPLEIX – NNI 861460101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 01/03/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 PN en date du 14/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 14/11/2024.
- Rapport de visite du 12/11/2024 effectué par Monsieur Patrice HERAULT, membre CRTIS

**Elle constate la non-conformité mineure suivante :**

- **Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 \*) à lever avant la prochaine rencontre.**
- AAC du 25/03/2020 (299 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 03/12/2034.**

### 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

### 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

### 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

### 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

### 7. AFFAIRES DIVERSES

#### ANTRAN – STADE CLAUDE CHARLOT 1 – NNI 860070101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 05/05/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- **Rapport de visite du 18/11/2024 effectué par M. Patrice HERAULT**

**Elle constate la non-conformité majeure suivante :**

- **Trappes de visite arrosage non recouvertes qui sont dangereuses pour les acteurs du jeu (art. 2.8 \*)**

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure citée, la CRTIS suspend le classement de cette installation.**

#### DISSAY – STADE JACQUES KARAGUITCHEFF 1 – NNI 860950101

Cette installation est classée au Niveau T6 PN jusqu'au 30/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 09/10/2024 (50 personnes en tribune et 249 personnes en pourtour).

**La C.R.T.I.S. prend note de l'AAC.**

## DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

## 2.1. Classements initiaux

### JOUAC – STADE MUNICIPAL – NNI 870800101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 08/12/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau A8 PN en date du 18/10/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 19/11/2024

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 03/12/2034.**

## 2.2. Confirmations de niveau de classement

### FROMENTAL – STADE DE LA DAUGE – NNI 870680101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 27/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 19/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 19/11/2024.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/12/2034.**

### BELLAC – STADE LEO LAGRANGE MUNICIPAL – NNI 870110101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 16/10/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 19/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 19/11/2024.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/12/2034.**

## 2.3. Changement de niveau

## 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

## 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

## 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

## 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

## 7. AFFAIRES DIVERSES

### RILHAC RANCON – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 871250102

Cette installation était classée en Niveau T6 S jusqu'au 25/06/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

**- Rapport de visite de levée des Non-conformités du 12/11/2024 effectué par M. Jacky DESAINTJEAN**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 S jusqu'au 03/12/2034.

#### RILHAC RANCON – STADE DE CASSEPIERRE – NNI 871250201

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 25/06/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Rapport de visite de levée des Non-conformités du 12/11/2024 effectué par M. Jacky DESAINTJEAN

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/12/2034.

## SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

#### Classements des installations d'éclairages

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

##### 1.1. Classements initiaux

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

#### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

##### 2.1. Classements initiaux

#### SOYAUX – STADE LEO LAGRANGE 1 - NNI 163740101

L'éclairage de cette installation était classé niveau E6 jusqu'au 10/04/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 LED à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/05/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/11/2024

- Type de sources : LED
- **Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 248 LUX (≥250 LUX pour une mise en service pour un niveau E5)**
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 03/12/2028.

##### 2.2. Confirmations de niveau de classement

##### 2.2. Changement de niveau de classement

#### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

#### 4. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

### Classements des installations d'éclairages

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changement niveau

#### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

##### 2.1. Classements initiaux

##### 2.2. Confirmations de niveau de classement

##### **MONTGUYON – STADE DE LA VIEILLE TOUR 1 – NNI 172410101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 29/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, ainsi que des documents transmis :

– Demande de classement signée par le propriétaire en date 18/11/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 162 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,76
- Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 03/12/2026.**

##### 2.3 Changement de niveau de classement

#### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## DISTRICT DE LA CORREZE – 19

### Classements des installations d'éclairages

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

#### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

##### 2.1. Classements initiaux

##### 2.2. Confirmations de niveau de classement

##### **SORNAC – STADE MUNICIPAL – NNI 192610101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 29/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, ainsi que des documents transmis :

– Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/11/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 165 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,42
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64
- Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 03/12/2026.**

**NOAILLES – STADE DU PUY BLANC – NNI 191510101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 07/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 07/11/2024
  - Type de sources : Iodure Métallique
  - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 166 LUX
  - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,42
  - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,65
  - Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 03/12/2026.**

**MEYMAC – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 191360102**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 08/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 15/11/2024
  - Type de sources : Iodure Métallique
  - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 188 LUX
  - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,63
  - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78
  - Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 03/12/2026.**

**MEYMAC – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 191360101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 08/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 15/11/2024
  - Type de sources : Iodure Métallique
  - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 216 LUX
  - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,53
  - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,67
  - Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 03/12/2026.**

### 2.3 Changement de niveau de classement

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 4. AFFAIRES DIVERSES



## DISTRICT DE LA CREUSE – 23

### Classements des installations d'éclairages

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

##### 1.1. Classements initiaux

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

#### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

##### 2.1. Classements initiaux

##### **GUERET – STADE LEO LAGRANGE 4 – NNI 230960104**

L'éclairage de cette installation était classé niveau E6 jusqu'au 10/04/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 LED à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 01/10/2024, ainsi que des documents transmis :

– Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/11/2024

- Type de sources : LED
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 251 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,70
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 03/12/2028.**

##### 2.2. Confirmations de niveau de classement

##### **GUERET – STADE LEO LAGRANGE 3 – NNI 230960103**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 26/08/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, ainsi que des documents transmis :

– Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/11/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- **Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 66 LUX (≥ 75 LUX minimum pour maintien en niveau E7)**
- **U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,23 (≥ 0.40 minimum pour un niveau E6)**
- **U2h (EhMini/EhMoy) : 0,53 (≥ 0.60 minimum pour un niveau E6)**
- Elle constate que l'installation est non conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut prononcer un classement de l'éclairage de cette installation.**

##### 2.3 Changement de niveau de classement

#### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

#### 4. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

### Classements des installations d'éclairages

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

#### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

##### ST LEON SUR L'ISLE – STADE DU BOURG – NNI 244420201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 24/03/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 15/11/2024
  - Type de sources : IM
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 163 Lux
  - **U1h (EhMin/EhMax) : 0.28 (≥0.40 minimum pour un niveau E6)**
  - **U2h (EhMin/EhMoy) : 0.44 (≥0.60 minimum pour un niveau E6)**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/11/2026.**

- 2.3 Changement de niveau de classement

#### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

#### 4. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

### Classements des installations d'éclairages

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

#### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 1.1. Classements initiaux

##### ST YZAN DE SOUDIAC – STADE MUNICIPAL – NNI 334920101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 04/07/2023, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 03/10/2024
  - Type de sources : LED
  - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 188 LUX
  - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,43
  - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 03/12/2028.**

## 2.2. Confirmations de niveau de classement

### MERIGNAC – STADE ROBERT BRETTE 1 – NNI 332810101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 02/02/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau **E4**, et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 26/11/2024
  - Type de sources : Iodure Métallique
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 384 Lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.71
  - Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 22/11/2025.**

## 2.3 Changement de niveau de classement

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

### ST DENIS DE LA PILE – STADE BOMALE 2 – NNI 333930102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 13/11/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED (nouvelle étude d'éclairage) et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/11/2024.
- Etude d'éclairage en date du 28/10/2024 :
  - Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
  - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
  - Implantation symétrique : 6,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
  - Hauteur minimum de feu : 18 m
  - Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (ALTIS LED G5 (1881 W))
  - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
  - Facteur de réflexion : 0,20
  - Glare Rating : 44
  - Facteur de maintenance : 1
  - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 203 LUX
  - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,81
  - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,89

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

### LE BARP – STADE JACQUES PLOTARD 1 – NNI 330290101

Cette installation était classée E7 jusqu'au 05/03/2026.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 18/09/2024 pour un changement de classement de l'éclairage de cette installation en niveau **E6 LED** et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/09/2024.
- Etude d'éclairage en date du 17/09/2024 :
  - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
  - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)

- Implantation asymétrique : 4,50m mini et 5,00m maxi Ligne de Touche ; 23,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 16 m
- Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (PIL SPA BERGAMO LASER+30 (1592 W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 42,7
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 268 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,56
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable FAVORABLE pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## 4. AFFAIRES DIVERSES

### DISTRICT DES LANDES – 40

#### Classements des installations d'éclairages

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

##### 1.1. Classements initiaux

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

#### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

##### 2.1. Classements initiaux

##### LABOUHEYRE – STADE MICHEL DUBES 2 – NNI 401340102

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, ainsi que des documents transmis

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/11/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- **Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 145 Lux (150 LUX minimum pour une mise en service)**
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/12/2026.**

##### VIELLE ST GIRONS – STADE YVONNE MEISTER – NNI 403260101

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/05/2024 ainsi que des documents transmis

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 08/11/2024

- Type de sources : LED
- **Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 169 Lux (minimum 250 LUX pour une mise en service E5)**
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.44
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.76

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/12/2028.**

##### 2.2. Confirmation de classement

##### ESCOURCE – COMPLEXE SPORTIF LOUIS DAGRAU – NNI 400940101

Cette installation était classée E6 jusqu'au 12/10/2024.

## COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 03 DECEMBRE 2024 – PV N° 04

PAGE 25/30

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, ainsi que des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/11/2024
  - Type de sources : IM
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 146 Lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/12/2026.**

### **ST PAUL LES DAX – STADE PLAINE DES SPORTS 1 – NNI 402790101**

Cette installation était classée E4 jusqu'au 28/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4, ainsi que des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 04/11/2024
  - Type de sources : IM
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 413 Lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.76
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.87
  - Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 03/12/2025.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

## **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

### **LENCOUACQ – STADE A. ERNOULT – NNI 401490101**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 14/11/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED (nouvelle étude d'éclairage) et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 14/11/2024.
- Etude d'éclairage en date du 18/04/2024 :
  - Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 61 m
  - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
  - Implantation symétrique : 6,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
  - Hauteur minimum de feu : 18 m
  - Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (ALTIS LED G5 (1881 W))
  - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
  - Facteur de réflexion : 0,20
  - Glare Rating : 44
  - Facteur de maintenance : 1
  - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 203 LUX
  - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,81
  - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,89

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## **4. AFFAIRES DIVERSES**

## DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changement de niveau de classement

### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

### 4. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changement de niveau de classement

### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

### 1. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

### 4. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux

#### NIORT – STADE DES GARDOUX – NNI 791910701

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, à la duite de l'Avis Préalable Favorable du 05/11/2024, ainsi que des documents transmis :



## COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 03 DECEMBRE 2024 – PV N° 04

PAGE 27/30

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 07/11/2024
  - Type de sources : LED
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 177 Lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.56
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/12/2028.**

### 2.2. Confirmations de niveau de classement

#### SAINT MAIXENT L'ECOLE – STADE ALAIN ROSSARD – NNI 792700201

Cette installation était classée E6 jusqu'au 13/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, ainsi que des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 19/11/2024
  - Type de sources : IM
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 228 Lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.42
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/12/2026.**

#### SAINT MAIXENT L'ECOLE – STADE PAUL DREVIN – NNI 792700101

Cette installation était classée E6 jusqu'au 13/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, ainsi que des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 19/11/2024
  - Type de sources : IM
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 183 Lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/12/2026.**

### 2.3 Changement de niveau de classement

#### CERIZAY – PARC DES SPORTS JEAN NIVET 2 (SYNT) – NNI 790620202

Cette installation était classée E6 jusqu'au 01/10/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5, à la suite d'un entretien et relamping, ainsi que des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 20/11/2024
  - Type de sources : LED
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 275 Lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.53
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.74

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/12/2028.**

### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

#### VAL EN VIGNES – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 790630102

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 21/11/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 21/11/2024.
- Etude d'éclairage en date du 25/11/2024 :
  - Dimension de l'aire de jeu : 90 m x 56 m

- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)
- Implantation asymétrique : 4,80m mini et 6,20m maxi Ligne de Touche ; 16,80m mini et 20,15m maxi Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 15,20 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (6 X ECLATEC KERIS 5.2 (1000 W) et 2 X ECLATEC KERIS 6 (1510 W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 162 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,44
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## 4. AFFAIRES DIVERSES

### DISTRICT DE LA VIENNE – 86 Classements des installations d'éclairages

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

##### 1.1. Classements initiaux

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

#### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

##### 2.1. Classements initiaux

##### **BUXEROLLES – COMPLEXE SPORTIF MICHEL AMAND 4 – NNI 860410104**

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 LED à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 05/12/2023, ainsi que des documents transmis :

– Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/07/2024

- Type de sources : LED
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 263 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,76
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 03/12/2028.**

##### **NIEUIL L'ESPOIR – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 861780101**

Cette installation était classée niveau E5 jusqu'au 20/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 03/09/2024, ainsi que des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 15/11/2024

- Type de sources : LED
- Éclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 294 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.63
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/12/2028.**

##### **AVAILLES LIMOUZINE – STADE ELISABETH LOISEL – NNI 860150101**

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, à la suite d l'Avis Préalable Favorable du 09/04/2024, ainsi que des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 05/11/2024
  - Type de sources : LED
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 158 Lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.45
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/12/2028.**

### **MARIGNY BRIZAY – COMPLEXE SPORTIF ALAIN DUPLEIX – NNI 861460101**

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, à la suite d l'Avis Préalable Favorable du 05/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/11/2024
  - Type de sources : LED
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 173 Lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.46
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/12/2028.**

### **SENILLE ST SAUVEUR – STADE CHARLES ARNAULT 1 – NNI 862450101**

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, à la suite d l'Avis Préalable Favorable du 07/03/2023, ainsi que des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 04/11/2024
  - Type de sources : LED
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 189 Lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/12/2028.**

## **1.2. Confirmations de niveau de classement**

### **ANTRAN – STADE CLAUDE CHARLOT 1 – NNI 860070101**

Cette installation était classée E6 jusqu'au 17/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, ainsi que des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/11/2024
  - Type de sources : IM
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 199 Lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.43
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/12/2026.**

### **INGRANDES – STADE MUNICIPAL THIERRY SIVAUULT – NNI 861110101**

Cette installation était classée E6 jusqu'au 11/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, ainsi que des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 25/11/2024
  - Type de sources : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 183 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.46
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/12/2026.**

### 2.3 Changement de niveau de classement

#### POITIERS – STADE DE SAINT ELOI 2 – NNI 861941202

Cette installation était classée niveau EEntraînement jusqu'au 30/06/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, à la suite d'un relamping, ainsi que des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 30/10/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 191 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.42
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/12/2028.**

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 4. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

### Classements des installations d'éclairages

## 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

### 1.1. Classements initiaux

### 1.2. Confirmations de niveau de classement

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 2.1. Classements initiaux

### 2.2. Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changement de niveau de classement

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 4. AFFAIRES DIVERSES

**Philippe BARRIERE,**  
Président

**Anne-Laure CHAPELLE,**  
Secrétaire de séance

***Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 07 janvier 2025***

***Date limite envoi dossiers : 24/12/2024***